

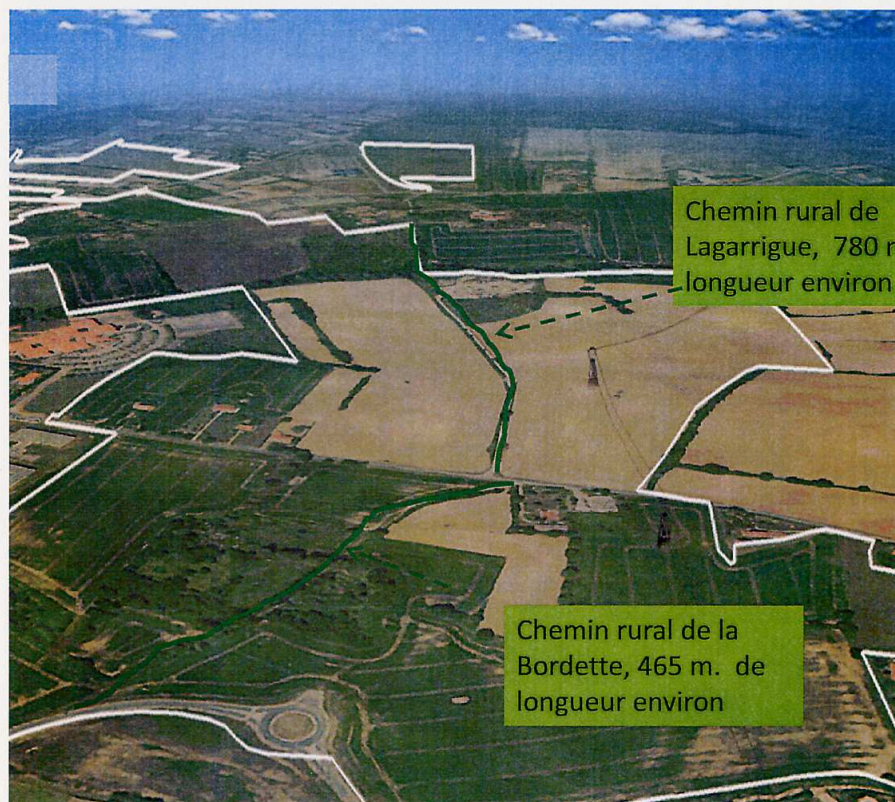
Notice Explicative

Désaffectation de l'usage du public des chemins ruraux de la
Bordette et de Lagarrigue

Enquête publique,
10 septembre - 25 septembre 2009



1



2

- Les chemins ruraux de la Bordette et Lagarrigue sont situés sur l'emprise opérationnelle de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) de Balma Gramont,
- Celle-ci a été créée par délibération du Conseil de communauté du Grand Toulouse le 13 décembre 2004.
- En vertu de la Convention Publique d'aménagement du 9 février 2005, l'aménagement de la ZAC a été confié à la SETOMIP. Aux termes du dossier de réalisation de la ZAC Balma-Gramont approuvé par délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2007, un programme mixte de logements et d'activités sera réalisé dans ce secteur.
- Un tiers environ du site sera couvert par des espaces verts, parcs ou jardins publics pour l'essentiel : Jardin de Vidailhan, Parc du Belvédère, Parc de la Garrigue et Côteaux de Thégra. En outre, afin de favoriser les continuités urbaines, un cheminement piétonnier et de liaisons douces sera réalisé .

3

Pour réaliser ce programme, la SETOMIP doit procéder à l'acquisition du foncier en vertu de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Balma-Gramont, en date du 29 septembre 2008.

Les chemins ruraux de La Bordette et de Lagarrigue se trouvant sur l'emprise opérationnelle de la ZAC de Balma-Gramont, la Ville de Balma doit procéder à leur désaffectation de l'usage du public, objet de cette enquête publique.

Les chemins seront par la suite cédés à l'aménageur. Les aménagements envisagés ne permettront pas de retrouver ces chemins dans leurs linéaires actuels. En revanche, de nouveaux cheminements publics seront réalisés qui permettront à la fois une traversée de l'ensemble du site mais aussi la jonction avec les pistes cyclables et chemins piétons existants sur la commune.

4

Quelques vues du chemin de La Bordette



Près du rond point du CEAT



L'entrée du chemin, avenue Georges Pompidou ; quelques mètres seulement sont carrossables.

5



A mi-chemin, sur l'emprise du futur Parc de Vidailhan

6

Quelques vues du chemin de Lagarrigue



L'entrée du chemin de Lagarrigue est carrossable, avenue Gaston Doumergues



Le tracé devient incertain après le dépôt de l'entreprise Giesper. Le futur Parc de Lagarrigue sera réalisé tout au long de cette partie du chemin.

7



Le ruisseau de Lagarrigue traverse le chemin dont on ne reconnaît quasiment plus les contours. C'est ici, que sera aménagé le futur parc du coteau de Thégra. Plus au nord, deux troncs d'arbre marquent la limite de l'emprise opérationnelle de la ZAC, proche du château de Thégra.



8

Chiffres clés

Superficie de la ZAC de Gramont	106 hectares
Superficie des espaces publics	34 hectares dont 14 hectares de parc
Longueur des chemins ruraux désaffectés de l'usage du public	1,245 km